

211C0380

FR0010294595-OP023-A03-RO05

30 mars 2011

Mise en œuvre du retrait obligatoire visant les actions de la société.

SELOGER.COM

(Euronext Paris)

Le 23 mars 2011, l'Autorité des marchés financiers a fait connaître qu'à l'issue de la réouverture de l'offre publique d'achat (en surenchère) visant les actions de la société SELOGER.COM, la société AS Online Beteiligungs GmbH détient 16 421 072 actions SELOGER.COM représentant autant de droits de vote, soit 98,65% du capital et des droits de vote de cette société¹ (cf. D&I 211C0350 du 23 mars 2011).

Compte tenu des 6 421 actions autodétenues par SELOGER.COM (soit 0,04% du capital), les actions SELOGER.COM non présentées à l'offre par les actionnaires minoritaires sont au nombre de 219 010 actions, représentant autant de droits de vote, soit 1,32% du capital et des droits de vote de la société.

Par courrier du 30 mars 2011, BNP Paribas, agissant pour le compte de la société AS Online Beteiligungs GmbH, a informé l'Autorité des marchés financiers de la décision de AS Online Beteiligungs GmbH de procéder, conformément à son intention exprimée lors de l'offre susvisée, à la mise en œuvre d'un retrait obligatoire portant sur les actions SELOGER.COM non apportées à l'offre par les porteurs minoritaires, sur le fondement des articles L. 433-4 III du code monétaire et financier et 237-16 I 1° du règlement général.

Les conditions posées aux articles L. 433-4 III du code monétaire et financier et 237-14 à 237-16 du règlement général sont remplies :

- les 219 010 actions SELOGER.COM non présentées à l'offre (en surenchère) et à sa réouverture par les actionnaires minoritaires représentaient, à l'issue de l'offre, 1,32% du capital et des droits de vote de la société¹ ;
- le retrait obligatoire comporte le règlement en numéraire proposé lors de l'offre publique d'achat (en surenchère), soit 38,05 € par action SELOGER.COM ;
- l'offre publique d'achat qui précède le retrait obligatoire relève des dispositions des articles 232-1 et suivants du règlement général (procédure normale).

Par conséquent, le retrait obligatoire interviendra le **6 avril 2011** au prix de **38,05 €** par action.

Il est précisé que compte tenu des 25 800 actions gratuites (non visées par l'offre publique), des 24 997 actions affectées au plan d'épargne groupe, soit au total 50 797 actions, lesquelles sont en période d'incessibilité et font l'objet d'un engagement de liquidité sur la base du prix du retrait obligatoire, celui-ci concernera, le 6 avril 2011, 168 213 actions SELOGER.COM.

¹ Sur la base d'un capital composé de 16 646 503 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

Nyse Euronext Paris publiera le calendrier détaillé de la mise en œuvre du retrait obligatoire et la date de radiation des actions SELOGER.COM d'Euronext Paris.
